

H2V prêt à déployer ses deux usines d'hydrogène vert

CLAIRE GARNIER ([HTTPS://WWW.LESECHOS.FR/JOURNALISTES/?ID=81575](https://www.lesechos.fr/journalistes/?ID=81575)) | Le 21/02 à 16:36 | Mis à jour à 23:28



H2V société d'ingénierie indépendante a signé un partenariat avec le norvégien HydrogenPro, spécialiste mondial des électrolyseurs - *LYDIE LECARPENTIER/REA*

H2V vient de signer un partenariat avec le spécialiste mondial des électrolyseurs pour ses deux projets d'usines d'hydrogène vert de Port-Jérôme, en Seine-Maritime, et de Dunkerque, dans le Nord.

On entre dans le concret avec les deux projets d'usines d'hydrogène vert d'H2V. Le 21 janvier, cette société d'ingénierie indépendante a signé un partenariat avec le norvégien HydrogenPro, spécialiste mondial des électrolyseurs, pour la fourniture d'électrolyseurs pour son projet de Port-Jérôme, en Seine-Maritime. Le 4 octobre 2018, elle avait signé le même contrat pour son installation de Dunkerque, dans le Nord. Ces électrolyseurs vont « casser » les molécules d'eau (H₂O) en produisant à la fois de l'oxygène (O₂), qui sera renvoyé dans la nature, et de l'hydrogène (H₂), utilisé pour des débouchés industriels.

L'usine de Port-Jérôme, qui doit être construite à côté de la raffinerie d'Exxon, vise à fournir de l'hydrogène aux industriels de la pétrochimie (Exxon, Total, Yara...) pour désulfurer les carburants ou fabriquer des engrais. A Dunkerque, le projet consiste à introduire l'hydrogène dans le réseau de gaz naturel - « power to gas » - alimenté par le gazoduc du terminal méthanier en provenance de Norvège, afin de décarboner ce gaz utilisé pour le chauffage, la cuisine et la mobilité GNL.

« Le principe est de produire de l'hydrogène par électrolyse de l'eau, donc sans CO2, et non à partir d'hydrocarbures (hydrogène « gris », Ndlr). Quand on produit, comme aujourd'hui, 900.000 tonnes d'hydrogène gris par an, on dégage 13 millions de tonnes de CO2 », explique Lucien Mallet, président d'H2V. Avec le projet de Port-Jérôme, il a été retenu comme l'un des « industriels référents » de Normandie pour le dispositif gouvernemental Territoires d'industrie. « Cet hydrogène gris très bon marché perdra son avantage en termes de prix quand on appliquera la taxation carbone », assure l'entrepreneur, qui sera reçu ce vendredi 22 février au cabinet du Premier ministre. Il détaillera son projet de production de 28.000 tonnes d'hydrogène vert par usine - employant chacune 70 salariés - avec un investissement de 230 millions d'euros par usine.

Hydrogène doublement vert

H2V s'est fixé l'objectif de produire un hydrogène doublement vert, produit sans émissions de CO2 et avec de l'énergie renouvelable pour son process d'électrolyse, très gourmand en électricité (200 MW de puissance installée par usine). « Nous avons l'intention d'acheter de l'électricité avec la garantie 100 % renouvelable pour Port-Jérôme et de faire appel, à Dunkerque, à l'électricité du futur parc éolien offshore, indique Lucien Mallet. Ce qui permettra d'absorber les excédents d'énergie et d'éviter à RTE de réaliser des nouveaux investissements de transport d'électricité. » L'industriel envisage de déposer ses permis de construire à l'automne 2019 « après l'avis du garant et la concertation organisée par la Commission nationale du débat public » et table sur une mise en service en 2022.

H2V pourra s'appuyer sur les **fonds d'investissement** (https://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_fonds-dinvestissement.html#xtor=SEC-3168) de ses deux associés : Samfi Invest, d'Alain Samson, et Fonvert, créé par Lucien Mallet après la cession de ses participations dans Eole-RES (https://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_rachat-dune-entreprise-par-ses-salaries.html#xtor=SEC-3168), constructeur de parcs éoliens. Mais il devra aussi faire appel à l'emprunt bancaire, à des **fonds propres** (https://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_capitaux-propres.html#xtor=SEC-3168) d'investisseurs et d'industriels ainsi qu'à l'épargne populaire via un **fonds commun de placement** (https://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_fonds-commun-de-placement.html#xtor=SEC-3168) coopératif type **sicav** (https://www.lesechos.fr/finance-marches/vernimmen/definition_sicav.html#xtor=SEC-3168). Pour l'heure, Lucien Mallet milite pour que « l'hydrogène par électrolyse de l'eau soit inscrit dans le Code de l'énergie » et pour un « cadre législatif permettant à l'hydrogène vert de bénéficier d'un tarif de rachat réglementé ».

Claire Garnier

Correspondante à Rouen